



**HAL**  
open science

# Moines, chanoines et espace urbain en Flandre (Xe -XIe siècles)

Charles Mériaux, Hélène Noizet

► **To cite this version:**

Charles Mériaux, Hélène Noizet. Moines, chanoines et espace urbain en Flandre (Xe -XIe siècles). Dominique Iogna-Prat, Michel Lauwers, Florian Mazel, Isabelle Rosé. Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal, Presses universitaires de Rennes, pp.65-78, 2013, 978-2-7535-2791-1. halshs-01096142

**HAL Id: halshs-01096142**

**<https://shs.hal.science/halshs-01096142>**

Submitted on 27 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mériaux, Charles ; Noizet, Hélène, « Moines, chanoines et espace urbain en Flandre (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », dans *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, édité par Dominique Iogna-Prat, Michel Lauwers, Florian Mazel et Isabelle Rosé, Rennes, PUR, 2013, p. 65-77.

Fichier d'auteurs [la pagination de la revue est indiquée entre crochets].

Charles MÉRIAUX

Université Lille Nord de France, UDL 3, CNRS UMR 8529 IRHiS

Hélène NOIZET

Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, CNRS UMR 8589 LAMOP

Résumé :

Cet article vise à rendre compte de la complexité du mouvement que l'on rappelle « réformateur » en Flandre au X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> siècle. Nous présenterons d'abord le paysage monastique et canonial de la Flandre aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Il sera ensuite question de l'insertion des communautés dans les structures politique de la principauté. Enfin, une dernière partie examinera comment les rapports au monde laïc des établissements monastiques et canoniaux ont produit des espaces urbains différents, dans une perspective comparable à celle, déjà ouverte à Tours, sur la « fabrique de la ville ».

Mots-clef : moines, chanoines, Flandre, réforme religieuse, espace urbain.

[65] À l'occasion d'un colloque commémorant la fondation de l'abbaye de Cluny, il peut paraître incongru de se pencher sur la vie religieuse régulière, canoniale et monastique, dans la principauté la plus septentrionale du royaume de France, le comté de Flandre. Au X<sup>e</sup> siècle, les clercs flamands ignorent superbement Cluny. En 961/962, le moine Folcuin de Saint-Bertin pouvait ainsi écrire du réformateur lotharingien Gérard de Brogne qu' « en ces temps reculés [c'est-à-dire en 944], il était le premier et presque le seul à observer la vie régulière dans les régions occidentales »<sup>1</sup>. Un bon siècle et demi plus tard, Cluny triomphant n'avait toujours pas mis le pied dans le comté de Flandre. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les efforts répétés de Lambert, abbé de Saint-Bertin à partir de 1095, de la comtesse Clémence, puis du comte Robert, revenu de la croisade en 1101, et, dans une moindre mesure, d'Hugues de Semur se heurtèrent à une telle résistance de la part des moines bertiniens que, bien qu'ayant adopté les

---

<sup>1</sup> Folcuin de Saint-Bertin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. HOLDER-EGGER O., dans *MGH, SS*, 13, Hanovre, 1881, p. 606-635 ; c. 107, p. 628 : *pene solus et primus in occiduis partibus ultimis temporibus regularis vitae normam servabat.*

coutumes clunisiennes, le monastère refusa de se soumettre à l'abbaye bourguignonne et retrouva son autonomie dès 1143. Étienne Sabbé a pu ainsi parler de véritable « fiasco ». Très limité était encore dans les toutes premières années du XII<sup>e</sup> siècle le nombre d'établissements du comté et des seigneuries périphériques que l'on peut considérer d'une certaine manière comme clunisiens : outre Saint-Bertin, Auchy, Bergues et Saint-Vaast d'Arras, il faut ajouter les deux fondations de la comtesse Ide de Boulogne, Saint-Vulmer et Le Wast<sup>2</sup>.

La Flandre a donc échappé à la *Klunisierung*, au moins du point de vue institutionnel<sup>3</sup>. Sans doute car la vie régulière y était profondément ancrée dans les structures sociales et politiques régionales. L'objet de cette communication est de revenir sur cette insertion des différentes communautés religieuses, monastiques et canoniales. Dans les deux premiers tiers du XX<sup>e</sup> siècle, les historiens ont dégagé les rythmes des réformes monastiques en Flandre : celle de Gérard de Brogne († 959), de Richard de Saint-Vanne († 1046) et d'autres encore, plus locales<sup>4</sup>. D'autres érudits se sont intéressés aux établissements canoniaux, longtemps envisagés comme des formes dégradées de la vie monastique, du moins jusqu'aux fondations des chanoines réguliers de la fin du XI<sup>e</sup> siècle qui trouvaient davantage grâce aux yeux des historiens ecclésiastiques du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. C'est cependant à une date relativement récente que l'historiographie a abandonné ce type de jugements de valeur pour mieux décrypter le fonctionnement des communautés religieuses dans la société. Nous souhaitons à notre tour proposer quelques observations sur la place respective occupée par les communautés monastiques et canoniales en Flandre aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup>.

Dans les pages qui suivent, nous présenterons d'abord le paysage monastique et canonial de la Flandre aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Il sera alors question de l'insertion des communautés dans les

---

<sup>2</sup> SABBE É., « La réforme clunisienne dans le comté de Flandre au début du XII<sup>e</sup> siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 9, 1930, p. 121-138, spéc. p. 137 ; DE SMET J.-M., « Quand Robert II confia-t-il Saint-Bertin à Cluny ? », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 46, 1952, p. 160-164.

<sup>3</sup> L'expression est de Dom Kassius Hallinger, citée par DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Recherches sur la vie religieuse dans le Nord de la France au Moyen Âge*, Arras, 1994, vol. 1, p. 207.

<sup>4</sup> On citera particulièrement, dans une bibliographie abondante, les travaux suivants : DAUPHIN H., *Le Bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne († 1046)*, Louvain/Paris, 1946 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge*, Sigmaringen, 1985 ; MISONNE D., *Réformes monastiques entre Escaut et Moselle du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Travaux réunis à l'occasion de ses 75 ans*, Maredsous, 2001 (= *Revue bénédictine*, 111, 1-2) ; MEIJNS B. et VANDERPUTTEN S., « Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du X<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, 92, 2010, p. 271-295.

<sup>5</sup> Pour le détail de l'histoire des établissements mentionnés dans les pages qui suivent (avec renvois aux sources et à la bibliographie récente), on verra : MEIJNS B., *Aken of Jeruzalem ? Het ontstaan en de hervorming van de kanonikale instellingen in Vlaanderen tot circa 1155*, Leuven, 2000, 2 vol. ; MÉRIAUX C., « Communautés de clercs et communautés de chanoines dans les diocèses d'Arras, Cambrai, Tournai et Théroüanne (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », dans *Frühformen von Stiftskirchen in Europa. Zu Funktion und Wandel religiöser Gemeinschaften vom 6. bis zum Ende des 11. Jahrhunderts*, éd. LORENZ S. et ZOTZ T., Leinfelden-Echterdingen, 2005, p. 251-286 ; ID., « *Gallia irradiata* ». *Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart, 2006.

structures politique de la principauté. Ensuite, une seconde partie examinera comment les rapports au monde laïc des établissements monastiques et canoniaux ont produit des espaces urbains différents, dans une perspective comparable à celle, déjà ouverte à Tours, sur la fabrique urbaine<sup>6</sup>.

## I. LES RÉFORMES FLAMANDES (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> SIÈCLES)

### 1. Les transformations du paysage religieux en Flandre au X<sup>e</sup> siècle

Au début du X<sup>e</sup> siècle, le paysage religieux de la Flandre est dominé par cinq grands établissements : Saint-Vaast (à Arras), Saint-Amand, Sithiu ainsi que les deux abbayes gantoises de Saint-Pierre et de Saint-Bavon (fig. 1). Il s'agit [66] de fondations anciennes, indiscutablement mérovingiennes, passées, rapidement semble-t-il, sous contrôle royal. Leur statut diffère cependant au IX<sup>e</sup> siècle. Saint-Amand et Saint-Vaast sont l'une et l'autre mentionnées comme communautés monastiques, sans que l'on sache très bien dans quelles conditions elles reçurent la réforme de Benoît d'Aniane<sup>7</sup>. Plus étonnante est la situation de la communauté de Sithiu, partiellement réformée en 820 et scindée en deux ensembles : monastique autour de l'église Saint-Bertin, canonial autour de l'église Saint-Omer<sup>8</sup>. Il n'empêche que Sithiu connaissait à l'époque carolingienne une unité institutionnelle qui perdura encore au XI<sup>e</sup> siècle, manifestée, entre autres, par l'existence d'un seul et unique abbé<sup>9</sup>. Quant aux abbayes gantoises, elles demeurèrent tout au long du IX<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 941 des établissements canoniaux<sup>10</sup>.

À Sithiu, Saint-Vaast et Saint-Amand, le passage des Vikings dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle provoqua des destructions spectaculaires, mais somme toute limitées et ces communautés ne semblent pas avoir été durablement affectées. À Gand en revanche, il est

<sup>6</sup> NOIZET H., *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2007.

<sup>7</sup> SEMMLER J., « Benedictus II : una regula – una consuetudo », dans *Benedictine culture 750-1050*, éd. LOURDAUX W. et VERHELST D., Leuven, 1983, p. 1-49, spéc. p. 24-25.

<sup>8</sup> La situation à Sithiu est bien connue grâce aux *Gesta* du moine Folcuin composés en 961/962 (éd. cit. *supra* note 1) ; sur cette œuvre, on verra désormais la notice de S. LECOUTEUX dans la *Clavis des auteurs latins du Moyen Âge. Territoire français (735-987)*, t. III, éd. JULLIEN M.-H., Turnhout, 2010, p. 26-31 ; la meilleure introduction à la connaissance de Folcuin et de son œuvre se lit dans MORELLE L., *Autour de Folcuin de Saint-Bertin*, mémoire inédit d'habilitation, Université Paris 1, 2001 ; voir aussi ID., « Diplomatic culture and history writing : Folcuin's cartulary-chronicle of Saint-Bertin », dans *Representing History (900-1300). Art, Music, History*, éd. MAXWELL R. A., Philadelphie, 2010, p. 53-65. – Pour la partition de 820, voir MEÛNS B., « Chanoines et moines à Saint-Omer. Le dédoublement de l'abbaye de Sithiu par Fridogise (820-834) et l'interprétation de Folcuin (vers 962) », *Revue du Nord*, 83, 2001, p. 691-705.

<sup>9</sup> BÉDAGUE J.-C., « Abbés et prévôts à Sithiu (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, 26, 2008, p. 81-98.

<sup>10</sup> VERHULST A. et DECLERCQ G., « Gand entre les abbayes et la fortification comtale », dans *Gand. Apologie d'une ville rebelle*, éd. DECAEVELE J., Anvers, 1989, p. 37-59 ; DECLERCQ G., « La Vita prima Bavonis et le culte de saint Bavon à l'époque carolingienne », dans « *Scribere sanctorum gesta* ». *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, éd. RENARD É., TRIGALET M., HERMAND X. et BERTRAND P., Turnhout, 2005, p. 595-626.

plus difficile de reconstituer le fil des événements. Les chanoines de Saint-Bavon quittèrent Gand en 879 lorsque les Vikings établirent leur camp dans le monastère ; ils trouvèrent alors refuge à Laon jusqu'aux années 920/930. Quant aux moines de Saint-Pierre, ils sont de retour au plus tard à partir de 888/892, date à laquelle des donations furent à nouveau enregistrées. Quoi qu'il en soit, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, ces établissements étaient encore suffisamment importants pour être convoités par la famille des Baudouin qui s'efforçait de rassembler les principaux *honores* de la région<sup>11</sup>. On connaît la brutalité avec laquelle Baudouin II s'empara de Sithiu en 900, après avoir commandité l'assassinat de l'archevêque Foulques de Reims, qui en était aussi l'abbé. S'il échoua à se rendre maître de Saint-Vaast, son fils Arnoul I<sup>er</sup> put s'en [67] emparer vers 930/940, vraisemblablement à peu près au même moment que Saint-Amand. Assez logiquement, la tutelle comtale a pesé précocement à Gand, située au cœur de la principauté, particulièrement à Saint-Pierre où Baudouin II fut enterré dès 918. Les raisons de cette mainmise sont bien connues : en tant qu'abbé laïc, le comte exerçait le ban sur les domaines monastiques qui jusque là échappaient à sa juridiction en raison de l'immunité dont ils jouissaient ; en tant que propriétaire foncier, il avait la possibilité de redistribuer de confortables bénéfices au sein de l'élite locale. Naturellement, les sources postérieures, comme la célèbre lettre adressée par l'abbé Othelbold de Saint-Bavon à la comtesse Otgive au début du XI<sup>e</sup> siècle, ont insisté sur les méfaits de ce contrôle du temporel, qui aurait lésé les communautés et rendu plus difficile la vie régulière. En réalité, on ne dispose d'aucun argument permettant de dire que l'affectation des biens était plus défavorable à cette époque qu'elle ne l'avait été sous les règnes de Louis le Pieux ou de Charles le Chauve. De toute manière, le comte n'avait pas intérêt à la disparition de communautés qui, outre les services spirituels qu'elles assuraient, maintenaient l'unité d'un patrimoine dont il tirait un si grand profit.

Ces cinq communautés furent touchées par la réforme dite de Gérard de Brogne<sup>12</sup>. Gérard, issu de l'aristocratie lotharingienne, avait fondé son monastère de Brogne dès 921 dans le diocèse de Liège. Au milieu des années 930, c'est à l'initiative du duc de Lotharingie Gislebert qu'il intervint en Hainaut, à Saint-Ghislain. Mais son activité se porta ensuite exclusivement sur la Flandre où le comte Arnoul, qui aurait été délivré miraculeusement de grandes souffrances, l'avait appelé à ses côtés. La première restauration attestée est celle de Saint-Pierre au Mont-Blandin en 941 ; elle fut suivie de celle de Saint-Bertin en 944, de Saint-Bavon en 946, de Saint-Amand en 952, puis de Saint-Vaast en 954.

On notera que la réforme de Gérard n'a nullement cherché à faire disparaître la vie canoniale. Aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, les comtes de Flandre et certains de leurs vassaux ont même mené, parallèlement aux réformes monastiques qu'ils soutenaient, une véritable politique de

<sup>11</sup> Sur tout ceci, voir l'article « Flandern, Grafschaft », *Lexikon des Mittelalters*, IV, 1989, p. 514-532.

<sup>12</sup> Pour tout ce qui suit, on se reportera aux études citées *supra* notes 4 et 5.

fondation de chapitres. En 1948, Jan Dhondt avait consacré un article à ce phénomène où il cherchait à montrer que cette politique de fondation découlait principalement de la volonté des grands comtes du XI<sup>e</sup> siècle – en particulier Baudouin V (1035-1067) et Robert le Frison (1071-1093) – d’installer au cœur de la principauté des centres administratifs regroupant un pôle politique (un château), économique (un marché) et spirituel (une collégiale)<sup>13</sup>. Brigitte Meijns a cependant montré que l’intérêt des comtes pour les établissements canoniaux était beaucoup plus ancien<sup>14</sup>. Dès l’extrême fin du IX<sup>e</sup> siècle, une communauté de chanoines avait été fondée à Bergues par Baudouin II. Dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, à Douai, un chapitre fut aussi installé par la volonté d’Arnoul I<sup>er</sup>. On pourrait dire la même chose de Furnes et de Tronchiennes. Au XI<sup>e</sup> siècle, le mouvement décrit par Jan Dhondt est certes beaucoup mieux connu mais il ne fait que prolonger une impulsion perceptible dès les origines de la principauté flamande.

Parallèlement à la réforme de Gérard, on constate donc, sinon la valorisation, du moins le respect, par les autorités laïques et ecclésiastiques du mode de vie canonial. Certes, à Gand, les deux communautés de chanoines connurent une restauration bénédictine ; mais, à Sithiu, la communauté de Saint-Omer conserva son statut canonial et Folcuin ne dit pas que le comte ait envisagé d’y toucher. D’ailleurs, lorsqu’en 944 certains moines furent expulsés du monastère par le comte, contraints de trouver refuge en Angleterre et remplacés par des moines lotharingiens, le chroniqueur ne fait jamais état de la possibilité pour eux de trouver refuge à Saint-Omer<sup>15</sup>. De toute évidence, la collégiale n’était pas considérée comme une institution secondaire destinée à accueillir des moines en rupture de ban. Le dynamisme canonial dans la Flandre du X<sup>e</sup> siècle fut d’ailleurs doublement relayé, à la fois par les vassaux du comte, mais également, sur la rive droite de l’Escaut, par les vassaux de l’empereur (à Ename et Valenciennes)<sup>16</sup>. Il faut enfin observer au même moment les entreprises similaires des évêques de Cambrai, non seulement dans leur propre diocèse – ce qui n’est pas le sujet ici –, mais également dans celui d’Arras (dont ils avaient le gouvernement), avec la fondation de deux chapitres, celui de Maroeuil et du Mont-Saint-Éloi<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> DHONDT J., « Développement urbain et initiative comtale en Flandre au XI<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, 30, 1948, p. 133-156 ; l’exemple le plus célèbre est celui de la fondation de la collégiale Saint-Pierre de Lille par Baudouin V, concomitante avec l’émergence de la ville comme centre politique et économique : cf. LEBECQ S., « La chartre de Baudouin V pour Saint-Pierre de Lille (1066) : une traduction commentée », *Revue du Nord*, 86, 2004, p. 567-583.

<sup>14</sup> MEIJNS B., « Les fondations de chapitres dans le comté de Flandre. La thèse du professeur Jan Dhondt et l’état des recherches actuelles », dans *Les moines dans la ville*, éd. HEUCLIN J. et RACINET P., Amiens/Lille, 1996, p. 197-211 ; EAD., « Les premières collégiales des comtes de Flandre, leurs reliques et les conséquences des invasions normandes (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) », *Revue belge de philologie et d’histoire*, 85, 2007, p. 539-575.

<sup>15</sup> Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. cit. note 1 ; c. 107, p. 628-629 ; cf. MÉRIAUX C., « De Longuenesse à Bath : des moines de Saint-Bertin traversent la Manche en 944 », dans *La traversée du Moyen Âge à nos jours*, actes du colloque des Pays du Calais (28-29 novembre 2009), sous presse.

<sup>16</sup> MÉRIAUX C., « Communautés de clercs et communautés de chanoines », *op. cit.* note 5, p. 276 et 280.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 273 ; MEIJNS B., « Deux fondations exceptionnelles de collégiales épiscopales à la frontière du comté de Flandre : Maroeuil et le Mont-Saint-Éloi (milieu du X<sup>e</sup> siècle) », *Revue du Nord*, 88, 2006, p. 251-273.

## 2. Les dessous de la réforme de Gérard de Brogne

Au X<sup>e</sup> siècle, dans une tradition toute carolingienne, la réforme monastique en Flandre est restée étroitement dépendante du pouvoir comtal. La permanence des structures carolingiennes dans la principauté flamande est bien connue et aboutit au X<sup>e</sup> siècle à la constitution de ce que François-Louis Ganshof a très justement appelé une « Église impériale régionale »<sup>18</sup>. Les travaux déjà cités de Dom Misonne et d'Alain Dierkens ont précisément montré qu'en prônant le retour à la règle bénédictine et la reconstitution du patrimoine foncier des établissements, la réforme n'avait nullement modifié l'insertion du monachisme dans la société du temps<sup>19</sup>. En examinant de près la documentation, Brigitte Meijns et Steven Vanderputten ont récemment insisté sur le fait que la réforme en Flandre était infiniment moins l'œuvre [68] de Gérard de Brogne que celle du comte Arnoul I<sup>er</sup><sup>20</sup>. On ne peut trouver meilleur exemple que la charte solennelle donnée le 8 juillet 941 en faveur de Saint-Pierre de Gand. Alors que Gérard n'apparaît à aucun moment – il ne souscrit pas –, l'acte s'ouvre sur un préambule comparant Arnoul, *clementissimus comes atque marchisus*, à Judas Maccabée, reconstruteur du Temple de Jérusalem<sup>21</sup>. Le témoin le plus contemporain, Folcuin de Saint-Bertin, insiste lourdement et à de nombreuses reprises sur le rôle du comte. D'autre part, on connaît désormais beaucoup mieux les implications juridiques et économiques de la réforme : en aucun cas le comte n'a renoncé à ses droits sur les monastères réformés. Gérard de Brogne apparaît au mieux comme le simple exécutant d'un « remaniement technique » dont, faute de coutumiers et de manuscrits liturgiques, on ne sait rien.

La chronologie de la réforme flamande obéit moins au rythme des réformes lotharingiennes qu'elle ne s'inscrit dans l'histoire singulière de la principauté et de la dynastie princière. Les années 940-960 sont en effet marquées par la concentration définitive du pouvoir dans les mains d'Arnoul I<sup>er</sup> dont le frère Adalolphe (qui tenait la partie sud du comté, et particulièrement l'abbaye de Sithiu) était mort en 939. Avec Brigitte Meijns et Steven Vanderputten, on peut considérer que la réforme fut une manière de restaurer (ou d'établir, en fait) un ordre juridique et de fonder les droits du comte sur des communautés acquises dans des conditions troublées<sup>22</sup>. Et, aussi, d'associer le roi de France et les évêques locaux à ce retour à l'ordre. Dans le cas flamand, il est fréquemment fait mention de ces autorités : ainsi à

<sup>18</sup> GANSHOF F.-L., *La Flandre sous les premiers comtes*, Bruxelles, 1943, p. 75-76.

<sup>19</sup> Voir les études citées *supra* note 4.

<sup>20</sup> MEIJNS B. et VANDERPUTTEN S., « Gérard de Brogne », *op. cit.* note 4.

<sup>21</sup> *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, éd. GYSSELING M. et KOCH A. C. F., Bruxelles, 1950, n° 53, p. 144-146 ; cf. SABBE É., « Étude critique sur le diplôme d'Arnoul I<sup>er</sup>, comte de Flandre, pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand (941, juillet 8) », dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne par ses anciens élèves*, Bruxelles, 1937, p. 299-330 ; MEIJNS B. et VANDERPUTTEN S., « Gérard de Brogne », *op. cit.* note 4, p. 279 ; sur les Maccabées comme préfigurations des guerriers chrétiens, en particulier dans l'historiographie ottonienne, voir GOUGUENHEIM S., « Les Maccabées, modèles des guerriers chrétiens des origines au XII<sup>e</sup> siècle » *Cahiers de civilisation médiévale*, 54 (n° 213), 2011, p. 3-20.

<sup>22</sup> MEIJNS B. et VANDERPUTTEN S., « Gérard de Brogne », *op. cit.* note 4, p. 277.

Saint-Pierre puisque la charte de 941 signale que l'entreprise de réforme s'est faite *permissu tandem regis Ludouici* [Louis IV] *cum episcopo Transmaro*. REPRENDRE ICI Cet appel au roi n'était d'ailleurs pas complètement fictif puisqu'à la mort inopinée de son fils Baudouin III en 962, Arnoul I<sup>er</sup> put espérer que l'intégrité du comté fût préservée par le roi Lothaire, ce qui fut bien le cas durant la minorité de son petit-fils, Arnoul II, à partir de 965<sup>23</sup>. Même si les sources hagiographiques présentent l'évêque Transmar de Noyon comme l'initiateur de la réforme au Mont-Blandin et bien que le comte s'affiche à plusieurs reprises – en particulier dans le *Liber memorialis* de l'abbaye de Reichenau – en compagnie des évêques de la région, en réalité l'absence d'évêque à Tournai et à Arras, deux diocèses gouvernés respectivement par l'évêque de Noyon et celui de Cambrai, a lourdement pesé. Quant à l'assise politique et économique de l'évêque de Thérouanne, elle était extrêmement limitée<sup>24</sup>. Enfin, il faut rappeler que la réforme accompagna un autre mouvement : celui de l'extension de la principauté vers le sud, comme le montrent les tentatives faites à Saint-Riquier et surtout à Saint-Wandrille. En ce qui concerne Saint-Wandrille, l'entreprise de Gérard prit la forme de revendications de biens qui se retrouvèrent effectivement par la suite dans le patrimoine des abbayes flamandes et des vassaux comtaux.

La restauration des abbayes du comté de Flandre fut donc marquée par la vigueur de la réforme entendue dans un sens carolingien, en lien étroit avec le pouvoir du prince. La situation mérite d'autant plus d'être relevée qu'aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, certaines abbayes pouvaient pourtant se fonder sur des textes anciens pour réclamer une autonomie accrue. Outre l'immunité qui leur avait été concédée dès l'époque mérovingienne, Sithiu et Saint-Amand avaient bénéficié dès le VII<sup>e</sup> siècle, dans le contexte de ce que les historiens ont coutume d'appeler la politique monastique de la reine Bathilde, de privilèges épiscopaux restreignant l'intervention de l'évêque ordinaire<sup>25</sup>. Au début des années 960, Folcuin copie ainsi dans ses *Gesta* le privilège donné par l'évêque Omer de Thérouanne en 662, mais la communauté n'a alors fondé aucune prétention sur ce document<sup>26</sup>.

### 3. L'échec de l'indépendance : Fulrad de Saint-Vaast contre Richard de Saint-Vanne

<sup>23</sup> DUNBABIN J., « The reign of Arnulf II, count of Flanders, and its aftermath », *Francia*, 16, 1989, p. 53-65.

<sup>24</sup> *Le diocèse de Thérouanne au Moyen Âge*, éd. RIDER J. et TOCK B.-M., Arras, 2010.

<sup>25</sup> DIERKENS A., « Prolégomènes à une histoire des relations culturelles entre les îles britanniques et le continent pendant le haut moyen âge. La diffusion du monachisme dit colombanien ou iro-franc dans quelques monastères de la région parisienne au VII<sup>e</sup> siècle et la politique religieuse de la reine Bathilde », dans *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, éd. AT SMA H., Sigmaringen, 1989, vol. 2, p. 371-393 ; on lira aussi une excellente mise au point dans MORELLE L., « Le statut d'un grand monastère franc : Corbie (664-1050) », dans *Le christianisme en Occident du début du VII<sup>e</sup> siècle au milieu du IX<sup>e</sup> siècle. Textes et documents*, éd. BOUGARD F., Paris, 1997, p. 203-224 avec en particulier un renvoi aux nombreuses études d'Eugen Ewig sur ce sujet.

<sup>26</sup> *Diplomata belgica*, *op. cit.* note 21, n° 3, p. 10-13 ; cf. MORELLE L., « Nouveaux regards sur le privilège d'Omer, évêque de Thérouanne, en faveur de Sithiu (662) », dans *Le diocèse de Thérouanne*, *op. cit.* note 24, p. 11-29.

Un seul monastère s'est cependant aventuré à revendiquer l'autonomie à l'égard du pouvoir comtal et épiscopal, il s'agit de Saint-Vaast d'Arras. Il faut dire qu'Arras avait connu une histoire un peu particulière. Le comte Arnoul I<sup>er</sup> avait promis au roi Lothaire que l'Artois lui reviendrait s'il s'engageait à protéger son petit-fils et héritier Arnoul II. En 966, le roi mit donc la main sur la région qui ne fut restituée au comte qu'en 988 par Hugues Capet. Pendant plus de vingt ans, Saint-Vaast connut donc une indépendance de fait qui, une fois la région de nouveau soumise à l'influence flamande, nourrit les revendications de l'abbé Fulrad, principalement contre les évêques de Cambrai, Erluin puis Rotard. Comme l'a montré naguère Jean-François Lemarignier, c'est sans doute dans ces circonstances que Fulrad suscita la confection de deux faux diplômes : un privilège d'émancipation attribué à un évêque mérovingien, Vindicien († 713), et sa confirmation par le pape Étienne II (752-757)<sup>27</sup>. Or, c'est précisément pour s'opposer aux prétentions de Fulrad que les évêques de Cambrai brandirent le thème de la réforme et firent appel à Richard de Saint-Vanne. Notre seule source sur cette affaire est le témoignage consigné vingt ans plus tard dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*<sup>28</sup>. Fulrad, *falso nomine monachus*, y est accusé de ne pas vivre selon la règle, de se soucier exagérément des affaires séculières et de distribuer les revenus de l'établissement *per amicarum [69] conciliabula* ! Autant d'éléments invérifiables. On s'en doute, de telles accusations n'ont pas fait passer Fulrad pour un réformateur dans l'historiographie. Pourtant, dans le faux privilège attribué à Vindicien, l'abbé de Saint-Vaast s'abrite derrière un grand nombre d'autorités (Augustin, Basile, Colomban, Benoît), ce qui était peut-être une manière de contester l'hégémonie de la seule règle bénédictine dont se réclamait Richard.

Force est de reconnaître que Fulrad incarnait pourtant les principes de la réforme telle qu'elle était conçue au même moment à Cluny et, dans une moindre mesure, à Fleury, c'est-à-dire une

---

<sup>27</sup> *Chronicon Vedastinum*, éd. WAITZ G., dans *MGH, SS*, 13, Hanovre, 1881, p. 677-709 aux p. 696-698 (Vindicien) ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras rédigé au XII<sup>e</sup> siècle par Guimann*, éd. VAN DRIVAL E., Arras, 1875, p. 18-22 (Vindicien) et 22-25 (Étienne II) ; présentation de ces documents dans LEMARIGNIER J.-F., « L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne », dans *À Cluny. Congrès scientifique, fêtes et cérémonies liturgiques en l'honneur des saints abbés Odon et Odilon (9-11 juillet 1949)*, Dijon, 1950, p. 288-340, spéc. p. 332-337 [étude reproduite dans ID., *Structures politiques et religieuses dans la France médiévale. Recueil d'articles rassemblés par ses disciples*, Rouen, 1995] ; l'auteur date la composition de ces forgeries des années 994/995, c'est-à-dire après les conciles de Saint-Denis et de Chelles et avant la mort de l'évêque Rotard de Cambrai ; sur les plus anciens actes de Saint-Vaast, voir aussi désormais HERRMANN T., « Historisch-diplomatische Untersuchungen zur Frühgeschichte der Abtei St-Vaast (Vedastus) in Arras », *Archiv für Diplomatik*, 51, 2005, p. 49-125.

<sup>28</sup> *Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. BETHMANN L., dans *MGH, SS*, 7, Hanovre, 1846, p. 393-489 ; I, 107, p. 446 et I, 116, p. 452 ; cf. DAUPHIN H., *Le Bienheureux Richard*, op. cit. note 4, p. 176-182 ; VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne, and the inception of monastic reform in eleventh-century Flanders », *Revue bénédictine*, 107, 1997, p. 130-148. – sur les *Gesta* de Cambrai et leur commanditaire, l'évêque Gérard I<sup>er</sup>, voir VAN MINGROOT E., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 53, 1975, p. 281-332 ; ID., « Gérard I<sup>er</sup> de Florennes », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 20, 1983, p. 742-751 ; MÉRIAUX C., « La parole d'un évêque d'Empire au XI<sup>e</sup> siècle : Gérard de Cambrai (1012 † 1051) », dans *Parole et lumière autour de l'an Mil*, éd. HEUCLIN J., Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 137-153.

réforme garantissant l'indépendance de la communauté. On comprend aussi pourquoi ce différend s'envenima à ce point dans l'église impériale de Cambrai. L'auteur des *Gesta* – qui écrit en 1024/1025 – donne d'ailleurs une présentation très lucide des enjeux qui dépassent la personnalité et le comportement de Fulrad : « vouloir se soustraire au joug de l'évêque, dit-il, c'est aussi vouloir éviter celui du Christ : sans pouvoir épiscopal, il n'y a plus d'unité dans l'Église »<sup>29</sup>. L'auteur se fonde aussi sur le c. 64 de la Règle de saint Benoît pour rappeler les droits dont dispose l'évêque diocésain envers un abbé fautif, même régulièrement élu. Comme le précisent les *Gesta*, le conflit prit un tour militaire, provoquant l'incendie réciproque des domaines monastiques et épiscopaux. À Saint-Vaast, on assiste bien autour de l'an mil à la formation, dans la violence, d'une éphémère seigneurie monastique sur le modèle clunisien, dont les attributions, tant civiles que religieuses, et les contours géographiques (le *castrum cum monasterio* ainsi que sept *villulae*) sont précisément définis par les faux privilèges de Vindicien et d'Étienne II.

Pour de toutes autres raisons (la recherche d'une implantation solide à Arras), le comte de Flandre Baudouin IV soutint dans un premier temps Fulrad. Mais il est intéressant de remarquer qu'il finit par appuyer l'évêque Erluin de Cambrai dans sa lutte, ce qui était finalement plus conforme à la conception de la réforme qu'avait eue son prédécesseur Arnoul I<sup>er</sup>. L'évêque et le comte purent donc en 1004 se débarrasser de Fulrad et installer Richard de Saint-Vanne à la tête de Saint-Vaast. Sans surprise, l'abbé déchu fut accueilli à Reims par l'archevêque Arnoul dont on sait tout ce qu'il devait aux réformateurs monastiques et singulièrement à Abbon de Fleury qui l'avait défendu lors du concile de Saint-Basle en juin 991. On aimerait en savoir davantage sur les réseaux dans lesquels s'insérait Fulrad. Mais l'abbé a fait l'objet d'une efficace *damnatio memoriae* : outre la présentation à charge que donnent de lui les deux chapitres des *Gesta*, on ne conserve qu'une lettre adressée à l'archevêque Aethelgar de Cantorbéry<sup>30</sup>. Pourtant, si réforme il y eut en Flandre autour de l'an mil, au sens où on l'entendait à Cluny et à Fleury, c'est à Saint-Vaast seulement ; celle-ci se heurta à la réforme lotharingienne de Richard de Saint-Vanne, promoteur de ce qu'il faut bien plutôt appeler une contre réforme qui eut finalement raison de Fulrad.

## II. MOINES OU CHANOINES ?

Dans le déroulement de la réforme, l'intérêt du comte pour la règle suivie par les communautés dépendantes de lui, canoniales ou monastiques, semble avoir été assez secondaire dès lors que celles-ci répondaient aux attentes spirituelles formulées par la famille

<sup>29</sup> *Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. cit. note 28, I, 107, p. 447: *Quia quicumque iugum episcopi declinare contendit, etiam Christi refugere vincuntur. Nemo enim absque episcopalis ministerii conditione ad unitatem ecclesiae colligitur.*

<sup>30</sup> VANDERPUTTEN S., « Canterbury and Flanders in the late tenth century », *Anglo-Saxon England*, 35, 2006, p. 219-244, spéc. p. 225-228 (commentaire) et 238-239 (édition).

comtale et les familles aristocratiques qui lui étaient liées. Il faut désormais se demander quels furent, aux yeux des grands, les meilleurs intermédiaires avec l'au-delà. Un premier aspect doit être envisagé : la mémoire des morts, en particulier des défunts de la famille comtale, et le culte des saints.

Georges Declercq s'est livré récemment à une étude détaillée des sépultures des comtes de Flandre jusqu'en 1128<sup>31</sup>. Il ressort de ce tableau qu'au X<sup>e</sup> siècle, furent privilégiées deux communautés réformées par Gérard de Brogne : Saint-Bertin et Saint-Pierre de Gand. Pour autant, la Règle bénédictine ne semble pas avoir joué un rôle déterminant, bien au contraire. Dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle, les comtes se recommandèrent aussi volontiers aux prières des chanoines de Lille (pour Baudouin V) ou de Cassel (pour Robert le Frison). Paradoxalement, le succès de Saint-Pierre de Gand comme nécropole comtale s'explique – en dehors de considérations proprement géographiques – par le statut canonial que connaissait encore l'établissement dans le premier tiers du X<sup>e</sup> siècle. En 918, Baudouin II y fut inhumé. Dans un passage célèbre, Folcuin de Saint-Bertin rapporte que, selon les vœux de la comtesse Elfrude et de ses *milites*, le comte aurait dû être enterré à Saint-Bertin où reposait déjà son père Baudouin I<sup>er</sup>, mais que les moines s'opposèrent vivement à ce que la comtesse pût franchir la clôture pour venir prier sur le tombeau du comte et, à sa mort, être inhumée à côté de son mari<sup>32</sup>. Cet épisode, soit dit en passant, en dit long sur la prétendue décadence des moines bertiniens avant 944. Vingt ans plus tard, en 938 (donc toujours avant la réforme !), Folcuin rapporte un épisode similaire : Adèle, épouse d'Arnoul I<sup>er</sup>, obtint avec la plus grande difficulté de pouvoir pénétrer dans l'abbatiale pour aller se recueillir sur le tombeau de saint Bertin<sup>33</sup>. Saint-Bertin perdit assurément beaucoup et ne recueillit ensuite que les sépultures de membres mineurs de la famille, Adalophe et Baudouin III. Bien que restaurée en 941, la [70] communauté du Mont-Blandin ne manifesta par la suite aucune réticence de ce type. Sur le terrain des services funéraires, la distinction moines/chanoines semble donc bien peu pertinente ; il faut davantage se pencher sur l'histoire singulière de chaque établissement pour éclairer les choix des comtes et de leurs proches.

Julia Smith a pu souligner les difficultés que les communautés monastiques du haut Moyen Âge ont rencontrées devant le succès du culte des saints et l'accueil des fidèles, particulièrement des femmes, à l'intérieur de la clôture<sup>34</sup>. Devenu abbé de Lobbes, en Hainaut, Folcuin explique ainsi pourquoi les reliques des saints fondateurs de ce monastère, Ursmer et Ermin, se trouvaient depuis longtemps dans une église Sainte-Marie située hors de l'enclos

---

<sup>31</sup> DECLERCQ G., « Entre mémoire dynastique et représentation politique : les sépultures des comtes et comtesses de Flandre (879-1128) », dans *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge*, éd. MARGUE M. et al., Luxembourg, 2006, p. 321-372.

<sup>32</sup> Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. cit. note 1 ; c. 103, p. 627.

<sup>33</sup> *Ibid.*, c. 106, p. 627-628.

monastique. Particulièrement intéressante pour notre propos est l'initiative du même Folcuin qui, en 973, installa à Sainte-Marie une communauté de douze chanoines attachés au service liturgique et matériel du lieu<sup>35</sup>. De fait, on peut constater que la floraison du culte des saints en Flandre au X<sup>e</sup> siècle ainsi que les multiples translations et inventions de reliques bénéficièrent surtout aux communautés canoniales : ainsi à Bruges (saint Donatien de Reims), à Bergues (saint Winnoc de Wormhout), à Furnes (sainte Walburge d'Heidenheim dont les reliques durent transiter par la chapelle du palais d'Attigny sous le règne de Charles le Simple) et à Tronchiennes (saint Gêrulphe)<sup>36</sup>. D'un autre côté, la politique des reliques du comte Arnoul I<sup>er</sup> et de Gérard de Brogne enrichit aussi considérablement les communautés réformées, Saint-Bertin certes, mais surtout Saint-Pierre de Gand devenue le principal dépôt des corps saints du comté, en particulier parce que l'établissement reçut les restes des abbés de Fontenelle, Wandrille et Ansbert, peu de temps après sa restauration en 944. Dans certaines circonstances cependant, la règle canoniale permettait de mieux mettre en valeur les reliques auprès des fidèles. Lorsque, le 22 janvier 959, l'évêque Wicfrid de Thérouanne organisa un grand pèlerinage de ses diocésains à Sithiu, la foule se rendit d'abord à Saint-Omer et emporta le corps du saint évêque ; elle se rendit ensuite à Saint-Bertin<sup>37</sup>. La procession reprit le chemin de Saint-Omer et, entre les deux basiliques, l'évêque prononça une homélie avant de gagner la basilique des chanoines pour une veillée. Il est tout de même intéressant de noter qu'à Sithiu la basilique canoniale accueillit les fidèles de préférence à l'abbatiale.

Il reste que, lorsqu'on examine la mise en œuvre des célébrations liées au culte des saints, il est difficile de faire une différence tranchée entre communautés monastiques et communautés canoniales. Malgré certaines contraintes, les monastères s'avèrent des impresarios tout aussi efficaces que les chapitres. On doit enfin insister sur les formes de symbiose entre moines et chanoines que les réformes des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles non seulement ne remirent pas en cause, mais purent même favoriser à certains endroits. Dom Misonne avait relevé cette particularité dans le diocèse de Liège<sup>38</sup>. Récemment, Brigitte Meijns a ouvert ce dossier pour le comté de Flandre<sup>39</sup>. Outre le cas particulier de Saint-Omer déjà évoqué, nombreuses furent les communautés bénédictines à s'adjoindre les services de communautés canoniales. Cela concerne d'abord les petits chapitres ruraux dépendant de monastères. On connaît ainsi dès le

---

<sup>34</sup> Voir, en dernier lieu, SMITH J. M. H., « L'accès des femmes aux saintes reliques au haut Moyen Âge », *Médiévales*, 40, printemps 2001, p. 83-100.

<sup>35</sup> MÉRIAUX C., « *Gallia irradiata* », *op. cit.* note 5, p. 294.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 209-228 ; BOZÓKY E., « La politique des reliques des premiers comtes de Flandre (fin du IX<sup>e</sup> – fin du XI<sup>e</sup> siècle) », dans *Les reliques. Objets, cultes, symboles*, éd. EAD. et HELVÉTIUS A.-M., Turnhout, 1999, p. 271-292 ; MEIJNS B., « Les premières collégiales », *art. cit.* note 14.

<sup>37</sup> Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. cit. note 1 ; c. 109, p. 631.

<sup>38</sup> MISONNE D., « Chapitres séculiers dépendant d'abbayes bénédictines au Moyen Âge dans l'ancien diocèse de Liège », dans *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, vol. 1, Mendola, 1962, p. 412-432 [rééd. dans ID., *Réformes monastiques*, *op. cit.* note 4, p. 215-235].

<sup>39</sup> MEIJNS B., « Communautés de chanoines dépendant d'abbayes bénédictines pendant le haut Moyen Âge. L'exemple du comté de Flandre », *Revue bénédictine*, 113, 2003, p. 90-123.

IX<sup>e</sup> siècle les chanoines dépendant du monastère de Lobbes (établis en Flandre, à Zegelsem et à Oudenbourg), ou encore du monastère de Saint-Riquier (établis à Bourecq et à Encre [auj. Albert]). L'existence de ces petits chapitres répondait à la nécessité d'entretenir sur des domaines éloignés une petite présence, administrative et spirituelle. On observe cependant aussi des communautés canoniales à proximité des monastères (à Lobbes et à Saint-Amand), voire à l'intérieur de la clôture. C'est la situation rencontrée à Arras où deux églises, Saint-Pierre et Sainte-Marie, ont vu le jour dans le courant du X<sup>e</sup> siècle.

### III. MOINES ET CHANOINES DANS L'ESPACE URBAIN

#### 1. Deux « types idéaux »

Puisqu'il n'est pas aisé d'opérer une distinction entre communautés canoniales et monastiques du point de vue de leurs relations avec les élites, l'est-il davantage si l'on considère leur implantation topographique et l'occupation urbaine qu'elles ont suscitée ? La question n'est plus institutionnelle mais spatiale : dans quelle mesure les choix opérés aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles en matière de règles de vie ont-ils influencé le développement de la morphologie urbaine, et notamment la structuration du parcellaire ? Une étude récente concernant Tours, et secondairement le monastère de Saint-Denis et ses environs, a montré que les catégories de moines et chanoines, redéfinies par les réformateurs au début du IX<sup>e</sup> siècle, pouvaient être considérées comme deux « types idéaux » orientant différemment le processus d'urbanisation<sup>40</sup>. Concrètement, on observe des variations dans la densification et la diversification des espaces en fonction des groupes sociaux qui les ont investis, densité et diversité constituant des marqueurs de l'urbain<sup>41</sup>. Au-delà du nombre de membres d'une communauté – qui a une incidence purement mécanique sur l'espace concerné (plus il y a de membres dans une communauté, quelle qu'elle soit, plus on tend vers un espace dense et diversifié) –, [71] le rapport au monde fondamentalement différent des communautés monastiques et canoniales provoque des effets très différents sur le tissu urbain.

De par leur prise en charge des besoins sacramentels et liturgiques des laïcs, les chanoines se caractérisent par une ouverture au monde, une participation aux activités sociales et des besoins économiques, tant alimentaires que vestimentaires, plus importants que ceux des moines. Les chanoines sécrètent un espace urbain plus dense et diversifié que les moines. Dans un article déjà cité, Jan Dhondt avait naguère constaté les grandes lignes de ce phénomène en liant le développement des nouveaux centres urbains du comté de Flandre (Lille, Douai, Bruges) et de ses marges (Valenciennes, Ename) à une politique planifiée de

<sup>40</sup> NOIZET H., *La fabrique de la ville*, op. cit. note 6.

<sup>41</sup> LÉVY J., *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, 1999.

fondations canoniales<sup>42</sup>. En revanche, destinés à sauver le monde par la prière, de l'intérieur en quelque sorte, les moines, en privilégiant la clôture et un fonctionnement en grande partie autonome, accaparent un espace important et le soustraient au développement urbain, sans pour autant susciter à leur porte des quartiers aussi denses et actifs que les chanoines<sup>43</sup> : cela ne signifie pas que, en soi, les monastères ne développent aucune structure dense, mais, comparativement aux chanoines, ils le font moins. En ville, la présence monastique a freiné le développement urbain. Comme l'a récemment souligné Jean Guyon à propos de la Gaule méridionale dans l'Antiquité tardive, « la construction des monastères, véritables 'villes dans la ville', a conduit à une réelle déchirure du tissu urbain, qui s'est trouvé comme nécrosé à leur emplacement, et le fait que ces couvents, ne fût-ce que par les fonctions d'assistance qu'ils remplissaient, étaient aussi des centres de vie, ne remédiait que modérément à cet état de fait »<sup>44</sup>.

Dans quelle mesure l'étude des établissements flamands permet-elle de préciser les apports et les limites de cette distinction idéal-typique ? Compte tenu de l'impossibilité d'accéder à des plans parcellaires anciens déjà assemblés, seuls à même de permettre une analyse fine de la morphologie urbaine, nous nous limiterons dans les pages qui suivent à quelques remarques générales pour deux centres urbains qui furent, comme on l'a vu, le théâtre d'entreprises de réforme aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles : Saint-Omer et Arras. Il s'agit de deux dossiers complémentaires : le premier tend à confirmer le modèle élaboré à partir de l'observation de l'espace urbain tourangeau, le second à l'infirmer, du moins en apparence.

## 2. À Saint-Omer : deux communautés pour une ville

L'ancien monastère de Sithiu représente un élément particulièrement intéressant pour mener la comparaison puisque coexistaient en son sein, sans doute dès avant la normalisation imposée en 820 par l'abbé Fridugise, deux communautés : monastique à Saint-Bertin, canoniale à Saint-Omer. À cette date, 60 moines étaient établis à Saint-Bertin et 30 chanoines furent installés à Saint-Omer. Pour autant, comme on l'a dit, les deux entités ne cessèrent pas d'appartenir à un même ensemble placé sous l'autorité d'un seul abbé. À partir du X<sup>e</sup> siècle se multiplient les témoignages de l'existence d'une agglomération qui acquit une réelle importance commerciale dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. Au sens propre, Saint-Bertin se

<sup>42</sup> DHONDT J., « Développement urbain », *op. cit.* note 13.

<sup>43</sup> On pourra ainsi comparer les situations présentées dans deux publications contemporaines : PICARD J.-C. (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, 1994 ; et *Les moines dans la ville*, *op. cit.* note 14 ; voir aussi *Moines et religieux dans la ville (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>) siècle*, Toulouse, 2009 (= *Cahiers de Fanjeaux*, 44).

<sup>44</sup> GUYON J., « Émergence et affirmation d'une topographie chrétienne dans les villes de la Gaule méridionale », *Gallia*, 63, 2006, p. 85-110, aux p. 103-104.

<sup>45</sup> Pour une première orientation concernant la ville actuelle de Saint-Omer et son histoire, voir GIRY A., *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1877 ; DERVILLE A. (dir.), *Histoire de*

trouvait dans une « île » du marécage du petit fleuve de l'Aa, tandis que Saint-Omer se développait sur une colline et fut fortifié à l'extrême fin du IX<sup>e</sup> siècle (fig. 2). Les documents cartographiques anciens et actuels montrent d'ailleurs que l'espace urbain audomarois a été structuré par cette présence de l'eau<sup>46</sup>. De petits îlots (au sens urbain, c'est à dire d'espaces restreints, habités et délimités par des voies), attestant une plus grande densité du tissu urbain, forment un ruban qui ceinture la ville en suivant le réseau des écoulements canalisés de l'Aa<sup>47</sup>.

Si la densité urbaine est d'abord linéaire, on observe nettement deux pôles, développés l'un autour de l'abbatiale Saint-Bertin, l'autre autour de la collégiale Saint-Omer, devenue cathédrale en 1559. Entre les deux, la ville médiévale possédait une série de cinq rues parallèles, de direction sud-ouest/nord-est – l'axe principal de la Grosse Rue étant redoublé par deux rues au nord comme au sud. Dans cet espace, la texture urbaine est plus lâche, et uniquement structurée par les circulations entre les deux pôles. À la fin du Moyen Âge, le pôle constitué par la collégiale Saint-Omer a clairement attiré les principaux lieux de la vie urbaine – les « points chauds » chers à Jacques Le Goff – au détriment de Saint-Bertin. En témoigne la présence, autour de la communauté canoniale, du Vieux Marché, du Grand Marché, de la halle échevinale, de la chapelle du marché, alors que deux ports seulement sont plus près de Saint-Bertin que de Saint-Omer (le port du Vinquai et celui du Haut-Pont) – et encore, doit-on rappeler ?, pour des raisons topographiques et hydrologiques évidentes. Alain Derville a montré qu'au X<sup>e</sup> siècle le site canonial comportait déjà pas moins de deux *castra* servant de résidence au comte de Flandre et à ses gens et un *burgus* avec le grenier comtal (l'« espier »). Il remarque également que les chanoines de Saint-Omer se caractérisaient aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles par un mode de vie très laïcisé (ils sont sans doute mariés et se succèdent parfois de père en fils) et servaient aussi à l'occasion d'agents du comte<sup>48</sup>.

Rien de tel du côté de Saint-Bertin, où, hors de la clôture monastique, les seules implantations de type public sont des églises, en particulier Sainte-Marguerite<sup>49</sup>. Dans ce secteur, un double rapport à l'eau peut être souligné, avec l'exploitation à la fois de ressources économiques (ports et cultures [73] maraîchères au-delà de la ville) et en même temps d'une rupture physique puisque le monastère est coupé de l'espace environnant par un bras de l'Aa. Le récit d'un miracle ajouté à la fin du IX<sup>e</sup> siècle à la Vie de saint Bertin fait d'ailleurs état des déboires d'un voleur littéralement pris au piège conjugué de l'enceinte et des marais, et

---

*Saint-Omer*, Lille, 1981 ; ID., *Saint-Omer des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, Lille, 1995 ; DELANNE-LOGIÉ N. et HILAIRE Y.-M. (dir.), *La cathédrale de Saint-Omer. 800 ans de mémoire vive*, Paris, 2000.

<sup>46</sup> Ainsi sur le plan publié à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par Franz HOGENBERG et Georg BRAUN.

<sup>47</sup> L'histoire de ces aménagements en est encore à ses débuts : BARBÉ H. *et al.*, « Aménagements du réseau hydrographique et urbanisation aux abords de Saint-Bertin. Données récentes de l'archéologie à Saint-Omer », *Revue du Nord. Archéologie*, 80, 1998, p. 7-50.

<sup>48</sup> DERVILLE A., *Saint-Omer*, *op. cit.* note 45, p. 36-45 et 112-113.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 88.

incapable de s'échapper hors du monastère avec son butin<sup>50</sup>. Du point de vue spatial, tous les documents planimétriques témoignent de la durabilité plus grande de l'isolat urbain de Saint-Bertin dont les limites, jusqu'à l'époque moderne et encore de nos jours, forment un élément de séparation morphologique, alors que l'urbanisation du pôle canonial s'est traduite par un découpage en îlots plus conséquents. Autrement dit, la résilience de la forme initiale des enclos est beaucoup moins forte du côté canonial qu'à Saint-Bertin : la limite du premier *castrum*, établi vers 900 autour de la collégiale, a été colonisée par l'habitat et des îlots urbains se sont formés directement sur cette limite, de telle sorte que la rupture initiale introduite par le *castrum* ne se perçoit plus que de manière indirecte, par le tracé semi-circulaire des actuelles rues de l'Écusserie et de Sainte-Croix. Saint-Bertin est donc bien une île (*insula*) dans tous les sens du terme<sup>51</sup> : au sens urbain (un espace occupé et délimité par des voies), au sens géographique (une petite île entourée d'eau) mais aussi métaphorique puisque l'image de l'île, même lorsqu'elle ne renvoie pas à une réalité topographique, est fréquemment employée dans les textes monastiques occidentaux pour désigner le désert que recherchaient les religieux<sup>52</sup>.

Ainsi, même si la présence de la communauté monastique a participé à l'activité socio-économique, c'est, localement, autour de la communauté canoniale de Saint-Omer que l'on peut percevoir la plus grande densité et la plus grande diversité socio-spatiales. L'agglomération dans son ensemble a d'ailleurs pris par la suite le nom de Saint-Omer (et non celui de Saint-Bertin), ce qui est, sans aucun doute, révélateur. Ce cas confirme donc l'utilité de la distinction proposée pour Tours, d'autant plus que, au départ, le nombre des moines était deux fois supérieur à celui des chanoines. Mais, au-delà du nombre, on doit constater une différence qualitative entre les deux types de communauté, qui induisent chacune des rapports au monde différents. Il n'est sans doute pas inintéressant non plus de noter que l'abbé Fridugise, qui procéda en 820 à cette séparation, était par ailleurs chancelier de l'empereur Louis le Pieux, donc proche du pouvoir impérial, et qu'il avait également reçu l'abbatiate de Saint-Martin de Tours, qui venait de connaître une normalisation semblable, clairement venue d'en haut. On constate enfin une dernière convergence. Deux familles princières, en pleine ascension au tournant des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, ont utilisé leurs droits sur ces chapitres pour asseoir leur pouvoir, ce qui a inévitablement renforcé la densité et la diversité sociale de ces pôles canoniaux : les Robertiens à Tours et les Baudouin à Saint-Omer. Et lorsqu'intervint en 944 la réforme de Gérard de Brogne, cette dernière eut bien pour conséquence d'entretenir et de prolonger la bipolarité initiale, en renforçant la spécialisation strictement monastique de Saint-

<sup>50</sup> *Miraculum Bertini*, éd. LEVISON W., *MGH, SRM*, 5, Hanovre/Leipzig, 1910, p. 778-780.

<sup>51</sup> Sur la désignation de Sithiu comme *insula* à partir du VII<sup>e</sup> siècle, voir MORELLE L. « Nouveaux regards sur le privilège d'Omer », *op. cit.* note 26, p. 18-23.

<sup>52</sup> DEBARBIEUX B., « Imagination et imaginaire géographiques », dans BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., *Encyclopédie de géographie*, Paris, 2<sup>e</sup> éd. 1995, p. 875-888 ; NOIZET H., *La fabrique de la ville*, *op. cit.* note 6, p. 189.

Bertin, sans pour autant toucher à la spécificité de Saint-Omer. Ainsi, sans comporter en soi de finalité urbaine, le projet carolingien d'ordonnement de la société, actualisé par les réformes du X<sup>e</sup> siècle, se traduit spatialement, à Tours comme à Saint-Omer, par la formation de pôles urbains denses et diversifiés autour des établissements canoniaux.

### 3. À Arras : l'antique cité et le monastère Saint-Vaast

Au cas de Sithiu, il faut opposer la situation d'Arras, qui, *a priori*, infirme le modèle proposé. À l'origine, il y a le *castrum* d'une *civitas* romaine (fig. 3)<sup>53</sup>. Au Moyen Âge, Arras connut cependant un développement autour d'une très grande abbaye suburbaine, Saint-Vaast, qui finit par surclasser progressivement le *castrum* épiscopal. Cette situation fut renforcée du fait de l'absence d'un évêque propre avant 1094 (le diocèse était gouverné depuis Cambrai), même s'il existait sur place un petit chapitre cathédral. À partir de 868, l'abbaye disposait du tonlieu ; elle fut fortifiée entre 883 et 887 ; elle était aussi propriétaire du sol à l'entour et exerçait la juridiction sur les tenanciers, les « hommes de Saint-Vaast ». Au début du XI<sup>e</sup> siècle, les moines furent à l'origine de la construction de deux églises : Sainte-Croix (autour de laquelle se forma le Vieux Bourg) et Saint-Maurice, puis de trois autres (Saint-Pierre, Saint-Aubert et Saint-Géry) autour desquelles, par coalescence, s'est développé l'essor de la cité aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Un rapide coup d'œil sur le plan de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle montre aisément que, sur une longue durée, c'est bien autour de Saint-Vaast que s'est faite l'urbanisation<sup>54</sup> : à cette date, l'occupation de l'espace restait encore très lâche à l'intérieur du *castrum*, au contraire de ce que l'on peut observer autour de l'abbaye.

Cette situation remet-elle en cause le bien fondé du modèle développé plus haut ? Trois ordres de réponses (méthodologique, spatial et social) montrent que le cas arrageois constitue une exception qui confirme la règle plus qu'elle ne la remet pas en cause.

Tout d'abord, il ne faut pas faire de cet idéal-type ce qu'il n'est pas, à savoir une définition univoque de la vie monastique. [74] Dans une définition, on dresse une fois pour toutes les grands traits d'un phénomène, dont on considère qu'ils sont valables plus ou moins partout : autrement dit, on essentialise le monachisme comme un objet aux contours bien définis. Cette

---

<sup>53</sup> Les étapes du développement urbain d'Arras au Moyen Âge ont été beaucoup étudiées et les remarques qui suivent reposent principalement sur les ouvrages suivants : VERCAUTEREN F., *Étude sur les civitates de la Belgique seconde. Contribution à l'histoire urbaine du nord de la France de la fin du III<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1934, p. 181-204 ; ID., « Un exemple de peuplement urbain au XII<sup>e</sup> siècle : le cas d'Arras », *Annales de la faculté des Lettres de Nice*, 1969, p. 15-27 ; LESTOCQUOY J., « Les étapes du développement urbain d'Arras », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 23, 1944, p. 163-185 ; BRÜHL C., *Palatium und civitas. Studien zur Profantopographie späntantiker Civitates vom 3. bis 13. Jahrhundert*, vol. 1, Gallien, Cologne/Vienne, 1975, p. 91-99 ; BOUGARD P. et al. (dir.), *Histoire d'Arras*, Dunkerque, 1988 ; DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras*, op. cit. note 3, vol. 1, p. 79-86 (sur les paroisses).

<sup>54</sup> Il s'agit à nouveau de la carte publiée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par Franz HOGENBERG et Georg BRAUN, reproduite dans VERCAUTEREN F., *Étude sur les civitates*, op. cit. note 53, p. 205.

posture, qui est parfaitement légitime et utile selon ce que l'on souhaite produire comme discours scientifique, peut tout à fait être associée à une autre approche, celle de l'idéal-type, qui identifie un certain nombre de caractéristiques dans la perspective d'une problématique précise et bien définie<sup>55</sup>. On rappellera ainsi que bien des monastères ont suscité à leurs portes le développement de bourgs (Cluny, Saint-Riquier, San Vincenzo al Volturno, Santa Giulia de Brescia pour citer les exemples les plus célèbres), ce qui n'est en aucun cas contradictoire avec le modèle idéal-typique qui vient d'être présenté. Car le faible aspect urbain des pôles monastiques n'est ici jamais analysé dans l'absolu, mais il n'est souligné qu'en comparaison des pôles canoniaux, notamment dans le cas des agglomérations [75] dites doubles. Quand on examine en soi une communauté ecclésiastique (qu'elle soit monastique ou non), pour elle-même, il est évident qu'elle secrète toujours une occupation de type urbain, plus ou moins dense, qui peut effectivement être définie par les hommes du temps comme un bourg.

Ensuite, à y regarder de plus près – autrement dit en changeant d'échelle – la structure urbaine d'Arras porte bien la marque d'un tissu urbain peu dense liée à la présence monastique védastrine. Si on mesure la taille des îlots à l'échelle, non pas de l'agglomération arrageoise entière, mais de la seule « Ville » autour de Saint-Vaast (sans tenir compte de la Cité), l'îlot de plus grande surface se trouve, non pas à la périphérie, mais bien au centre de ce secteur. Le cœur-même de la « Ville » se caractérise par une morphologie non fragmentée, lâche et peu dense, qui correspond à l'ancien enclos monastique. Si on compare Saint-Omer et Arras, cet îlot central de Saint-Vaast est ainsi l'équivalent, non pas de l'enclos canonial de Saint-Omer – effectivement découpé en plusieurs îlots de taille plus petite – mais bien celui de l'île de Saint-Bertin. Dans les deux cas, les enclos monastiques de Saint-Bertin et de Saint-Vaast forment l'îlot de plus grande superficie de l'espace urbain. On a là l'héritage d'un usage extensif du sol dû à un auto-fonctionnement monastique provoquant l'enfermement, dans un enclos, de toutes les structures et installations nécessaires à la vie de la communauté. On observe donc bien le gel d'une partie du sol urbain et la formation d'une « déchirure » ou d'une « nécrose » évoquées par Jean Guyon.

Simplement, dans le cas arrageois, c'est effectivement autour de ce vaste enclos que le principal pôle urbain s'est développé. Et c'est là qu'il faut introduire un troisième élément d'explication, d'ordre temporel : ce n'est pas le temps, limité, de la fondation monastique, qui compte en matière de structuration spatiale, mais le temps long de la pratique sociale. La capacité d'une communauté monastique à effectivement vivre et réactualiser l'idéal de vie bénédictin, durant une période pluriséculaire, se manifeste notamment par sa capacité à imposer et maintenir son usage extensif du sol face à d'autres acteurs qui en auraient volontiers une utilisation plus intensive. Ainsi, la distinction idéal-typique entre moines et

---

<sup>55</sup> FRITSCH P., « Type, idéal-type, stéréotype », dans HIRSCHHORN M. (éd.), *Figures de la ville : autour de Max Weber*, Paris, 1985, p. 83-95.

chanoines se traduit spatialement dès lors que la norme monastique, effectivement suivie par les membres de la communauté dans la longue durée, n'est pas concurrencée par d'autres manières de vivre. Or, à Arras, après une première période qui a nettement attiré la population près de Saint-Vaast, les rapports de force locaux se sont assez tôt reconfigurés en défaveur des moines qui ont dû faire de la place pour d'autres.

À partir du VIII<sup>e</sup> siècle, on constate, d'une part, l'absence d'une force sociale concurrente à l'abbaye védistine (absence de l'évêque qui résidait à Cambrai) et, d'autre part, le soutien marqué du pouvoir royal en faveur de Saint-Vaast, principal relais de son autorité dans une région qui, à partir du milieu du IX<sup>e</sup> siècle, est considérée comme un bastion du royaume occidental en face de la Francie médiane puis de la Germanie (desquelles relèvent Cambrai). L'investissement carolingien est nettement perceptible au IX<sup>e</sup> siècle, avec l'utilisation classique de la fonction abbatiale et des domaines pour récompenser des fidèles, la présence d'un atelier monétaire en activité jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle, ainsi que celle d'une résidence royale. Le *castrum* du monastère est édifié entre 883 et 887. À cette époque, les premiers « points chauds » s'implantent logiquement non loin de l'abbaye dont ils ne gênent pas les activités. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, d'après le tarif de tonlieu de 1036, il existe un marché développé, avec des produits venant d'Angleterre, et les hommes de l'abbaye bénéficient d'une exemption. Cette décision a dû attirer la population, même si les moines ont tenté, sans grand succès, de limiter les personnes bénéficiant de ce privilège.

Puis, dès le XI<sup>e</sup> siècle, la position dominante de Saint-Vaast fut remise en cause par d'autres forces sociales, dont les laïcs qui avaient profité des avantages économiques de l'abbaye. On a vu à l'œuvre un peu plus haut les forces qui ont étouffé les revendications d'indépendance des moines védistins autour de l'an mil. Il faut aussi mentionner la politique interventionniste du comte de Flandre, auquel l'abbaye, après être repassée sous tutelle royale en 965, fut définitivement cédée à la fin du X<sup>e</sup> siècle, ainsi que le retour d'un évêque dans la cité à partir de 1094, entraînant avec lui toute sa cour. Mais il faut alors compter avec l'héritage de la période précédente, et l'inertie des structures spatiales : on ne refait pas entièrement un bourg s'il en existe déjà un suffisamment développé. À Arras, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, il était en quelque sorte trop tard pour que l'évêque pût développer autour de sa cathédrale un pôle aussi important que celui de Saint-Vaast : toute l'activité socio-économique suscitée par la présence de la cour épiscopale a profité autant – si ce n'est plus – au bourg de Saint-Vaast qu'au quartier de la cathédrale. Enfin, les laïcs s'organisent assez tôt, dès le X<sup>e</sup> siècle, comme le montre l'apparition d'un échevinage urbain en 1111, le premier attesté en Flandre. Les moines subissent alors la poussée urbaine plus qu'ils ne la développent ; ils ne sont plus maîtres chez eux. En témoigne, vers 1170, l'étonnement du moine Guiman, l'auteur du cartulaire de l'abbaye, devant cette pression démographique [76] à l'origine du démembrement de l'enclos monastique, dont on a pu calculer qu'il était passé de douze à quatre hectares au cours du XII<sup>e</sup>

siècle<sup>56</sup>. Les lotissements que l'on voit se mettre en place résultent bien plus de la pression sociale locale, notamment laïque, que d'une politique concertée des moines. À titre de comparaison, rappelons qu'à Saint-Julien de Tours, ce mouvement de fragmentation urbaine du sol possédé par les moines intervient beaucoup plus tard, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Entre-temps, le mode de vie monastique y avait été réaffirmé à de multiples reprises et les structures denses s'étaient reportées du côté canonial. C'est dire qu'à Arras le mode de vie bénédictin n'a pas eu la même capacité de résistance qu'à Tours.

Dans la longue durée, la structuration de l'espace urbain, autrement dit la « fabrique urbaine », se caractérise donc à Arras par une discontinuité : les deux pôles ne sont pas développés de manière synchrone, mais avec un décalage dans le temps. La cité romaine avait été doublement stérilisée par l'absence de l'évêque jusqu'en 1094, puis par le pouvoir royal carolingien qui a privilégié Saint-Vaast. Cette double détermination initiale a fait de Saint-Vaast l'élément directeur du premier développement urbain d'Arras. Ensuite, c'était trop tard pour développer le pôle occidental de la ville : force est de constater que les moines ont plus subi que favorisé ce développement qu'ils ont cherché à juguler, victimes en quelque sorte du succès initial de l'agglomération. Au contraire, à Saint-Omer, les deux pôles co-existaient dès le départ et se sont développés chacun selon une logique propre, sans qu'il y ait eu report de l'un sur l'autre, exactement comme à Tours. Le fait même que le monastère soit intégré dans une structure urbaine bipolaire a certainement renforcé la singularité de l'espace autour de l'abbaye, les structures potentiellement denses induites par l'activité monastique pouvant être en partie reportées sur le pôle canonial.

\*

Ces réflexions ne représentent qu'une esquisse. Nous avons voulu, après d'autres, rendre compte de la complexité du mouvement que l'on rappelle « réformateur » en Flandre au X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> siècle. Dans l'esprit de ses promoteurs, cette réforme s'est insérée dans un ordre qui laissait toute sa place à la vie canoniale. Avec Gérard de Brogne, il n'a touché en aucun cas à l'équilibre carolingien des pouvoirs ; avec Richard de Saint-Vanne à Saint-Vaast, la « réforme » mit en réalité en échec une entreprise d'émancipation de type clunisien. Pour en revenir aux considérations présentées en introduction, il faut reconnaître que la contestation que les moines de Saint-Bertin manifestèrent si vivement à l'égard de Cluny à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ne doit pas être envisagée d'un point de vue exclusivement spirituel, mais bien comme la défense d'un équilibre que la vie régulière, monastique et canoniale, avait su trouver avec la société laïque. D'autre part, le rapport au monde laïc de ces deux types de communautés prit des formes différentes qui eurent des répercussions sur la structuration des espaces urbains. Quand la distinction entre moines et chanoines était régulièrement réaffirmée (ainsi à Saint-

---

<sup>56</sup> BOUGARD P. *et al.* (dir.), *Histoire d'Arras*, *op. cit.* note 53, p. 41-42.

Omer en 820 puis en 944) et pratiquée de manière continue depuis l'époque carolingienne jusqu'au Moyen Âge central (sans décalage comme à Arras), elle se traduit par une densification et une diversification spatiale plus forte autour des pôles canoniaux qu'à proximité des monastères. La normalisation ecclésiastique du début du IX<sup>e</sup> siècle, qui continuait d'être mise en œuvre, à Cluny comme en Flandre, au cours du X<sup>e</sup> siècle, a donc eu des conséquences sociales et spatiales durables, bien au-delà de la seule sphère ecclésiastique.

### Liste des figures :

1. Les établissements religieux du comté de Flandre et des principautés périphériques autour de l'an mil
2. Saint-Omer au Moyen Âge
3. Arras au Moyen Âge

Figure 1 : Monastères et chapitres dans le comté de Flandre et les principautés périphériques autour de l'an mil



Figure 2 : Saint-Omer au Moyen Âge

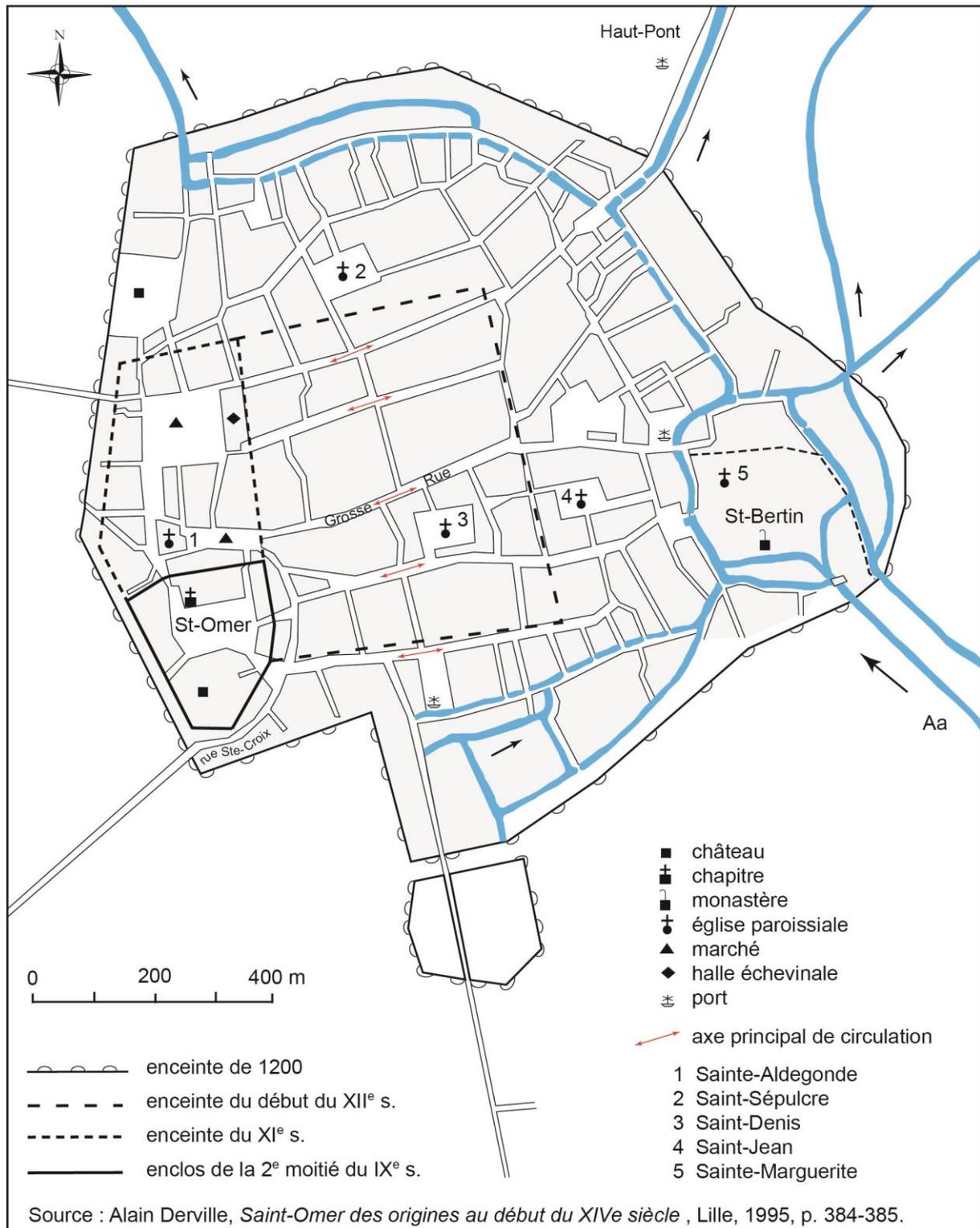


Figure 3 : Arras au Moyen Âge

